

# Compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2021

Le Conseil Municipal de Montchaboud s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Soto Guy

Secrétaire de séance : Véronique Feltrin

Absente excusée : Fabienne Gagnaire

Ouverture de séance à 18h

1) Présentation du projet de création de bâtiments communaux par M. Vigneron Philippe, Maître d'œuvre

Une première esquisse est étudiée, montrant un projet de bâtiment sur trois niveaux :

- Un premier niveau avec un garage et un espace de jeux de boules couvert et insonorisé.
- Un deuxième niveau avec le local associatif actuel et la création d'un espace de 120m<sup>2</sup> pour le projet d'une structure de garde d'enfants
- Un troisième niveau avec, dans le prolongement de la salle polyvalente actuelle, les nouveaux locaux de la mairie. Le bâtiment actuel de la mairie serait utilisé pour un commerce multiservices.

Une discussion est ouverte. Le choix de l'emplacement dédié au jeu de boules est discuté, une autre utilisation de cet espace serait préférable, pour optimiser l'ensemble du projet.

Guy Soto rappelle que le projet n'est pas figé. M Vigneron présentera deux nouvelles esquisses à une échéance de deux semaines.

2) Délibération :

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 (76869, 96 euros), soit 19215 euros

A savoir,

Frais d'études projet agrandissement salle polyvalente	: 8000 euros
Sentier Bellevue	: 4000 euros
Frais matériel de bureau et informatique	: 2000 euros

Total	: 14000 euros
-------	---------------

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater les dépenses 2021, dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2021

Vote à l'unanimité : POUR

### 3) Les subventions accordées aux associations en 2021

En 2020, des subventions ont été accordées :

Aux Pompiers de Vizille à hauteur de 155 euros

Anim 'age 100 euros

APEPLEAH (école hospitalière pour les enfants malades) 300 euros

Gymnastique volontaire Vizille 200 euros

Amis de l'histoire 80 euros

Maison pour tous 3000 euros

Les subventions 2021 seront votées avec le prochain budget et une discussion sera ouverte quant à la reconduction ou non de ces subventions.

### 4) Information sur la Taxe Foncière

Le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur la base de calcul de 413300 euros est de 12,42 % à Montchaboud, ce qui représente 51332 euros.

Pour information, en ce qui concerne les communes proches, il est de 31,46 % à Vizille

De 19,21 % à Brié- et- Angonnes , de 18,81 % à Vaulnaveys le haut et de 19,01% à Jarrie.

Une possibilité de légère augmentation de cette taxe a été évoquée mais non retenue pour l'instant

5) Une demande a été faite sur Montchaboud pour un projet d'habitat touristique insolite, de type « cabanes dans les arbres ». Le projet est à réfléchir en termes de bénéfices et inconvénients pour notre commune

### 6) Proposition d'un tableau Excel pour optimiser le suivi des projets de la municipalité.

L'objectif est un partage de l'information en temps réel et une visibilité par tous de l'avancée de chaque projet ; Un référent par projet a la responsabilité de proposer et mettre en place les différentes actions à mener.

Reste à définir comment ce tableau sera consultable et l'organisation de sa mise à jour.

Fin de séance : 21 h

A Montchaboud, le 09 février 2021

Le Maire, Guy SOTO

  
